



29 août 2018

(18-5411)

Page: 1/1

Original: anglais

**ÉTATS-UNIS – MESURE DE SAUVEGARDE VISANT LES IMPORTATIONS
DE PRODUITS PHOTOVOLTAÏQUES AU SILICIUM CRISTALLIN**

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication présentée par la Thaïlande

La communication ci-après, datée du 27 août 2018 et adressée par la délégation de la Thaïlande à la délégation des États-Unis et à la délégation de la Chine, est distribuée à l'Organe de règlement des différends conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Les autorités de mon pays m'ont donné pour instruction de notifier aux Membres participant aux consultations et à l'Organe de règlement des différends que la Thaïlande souhaitait, conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, être admise à participer aux consultations demandées par la Chine dans une communication distribuée aux Membres de l'OMC le 16 août 2018, dans le document WT/DS562/1 intitulé *États-Unis – Mesure de sauvegarde visant les importations de produits photovoltaïques au silicium cristallin*.

La Thaïlande a un intérêt commercial substantiel dans ces consultations. Les États-Unis sont le principal marché d'exportation de la Thaïlande pour les produits photovoltaïques au silicium cristallin. En 2017, les États-Unis ont importé de Thaïlande pour 435,40 millions de dollars EU de produits photovoltaïques au silicium cristallin. Les mesures en cause indiquées dans la demande de consultations, mises en œuvre par les États-Unis depuis février 2018 ont substantiellement affecté les exportations thaïlandaises de produits photovoltaïques au silicium cristallin vers les États-Unis. Pendant la période février-mai 2018, les exportations thaïlandaises de ces produits sont tombées de 123,18 millions de dollars EU en 2017 à 55 millions de dollars EU en 2018, soit une baisse de 55,35%. Du fait de cet intérêt commercial substantiel, la Thaïlande demande à être admise à participer aux consultations concernant ce différend.

La Thaïlande attend avec intérêt l'acceptation de la présente demande et des indications concernant la date et le lieu des consultations.
